Lettre ouverte du secteur privé libanais aux députés de la nation

Beyrouth, le 24 février 2022

Nous vous demandons de ne pas transformer le projet de budget de l'État en un plan systématique condamnant à mort l'économie légale et le bon citoyen

Mesdames et Messieurs les représentants de la nation,

Sans un État juste et fort, le secteur privé « légal » ne pourrait pas survivre. Tout autant, sans un bon citoyen qui se dote d'un devoir civique, d'un secteur privé qui respecte les lois, un état fort et juste est incapable de survivre.

En ce moment crucial de son histoire moderne, le secteur privé libanais « légal » vous implore, honorables députés, compte tenu de votre mission de législateur et de contrôleur de l'action du gouvernement, d'assumer vos responsabilités envers notre Nation et notre peuple qui, en raison d'un cumul de politiques économiques désastreuses, est devenu l'un des plus pauvres du monde en moins de deux ans.

Approuver le budget d'un État défaillant du fait de la corruption, du gaspillage et des dépenses non-productives pratiqués à grande échelle durant des années, est un besoin urgent voire même une responsabilité nationale que tout le monde doit assumer. Par contre, la nécessité, aujourd'hui ne réside pas dans l'approbation d'un budget comptable, mais bien que le projet de budget traduise une vision d'un plan de relance financière, économique et sociale à moyen et long terme, afin de garantir l'égalité des citoyens devant la loi et le droit à un niveau de vie décent.

Mesdames et Messieurs les députés,

Aujourd'hui, le secteur privé libanais « légal » rend son dernier souffle, et vous ne pouvez pas rester les bras croisés devant une catastrophe nationale de cette envergure.

Les mauvaises politiques économiques ont conduit notre pays et notre peuple à la faillite, ce qui a coûté aux employeurs ainsi qu'aux employés plus de %80 de leur capital, de leur chiffre d'affaires, de leur épargne et de leurs rémunérations, tout en conduisant à la fuite forcée des jeunes, des cerveaux et des compétences nationales.

Et voici qu'aujourd'hui le projet du budget 2022 répète les mêmes erreurs du passé et fait subir à l'économie « légale » et les bons citoyens, qui s'engagent à appliquer les lois en vigueur, l'échec des responsables politiques à gérer sainement les institutions de l'État et ses finances publiques, ainsi que leur incapacité à approuver et à mettre en œuvre les réformes structurelles indispensables et à lutter contre les activités économiques parallèles en empêchant la contrebande, ainsi que l'évasion fiscale et douanière. Ces pratiques, qui ont coûté au Trésor public environ %5 du PIB par an au cours des dernières années, sont un problème majeur. A ce titre, il suffit par exemple de comparer les factures d'importation au Liban avec les factures d'exportation dans le pays d'origine, pour prouver l'ampleur de la contrebande. Par conséquent, toute décision d'augmenter hasardeusement les impôts et le « dollar douanier » sans s'attaquer à ces fléaux amplifiera les pertes des institutions enregistrées auprès du ministère des Finances Publiques, qui constituent la base de l'assiette fiscale et menacera des centaines de milliers d'emplois et de familles libanaises qui se conforment aux lois et taxations en vigueur.

Pour sortir de cette crise existentielle, il est urgent d'appliquer des politiques économiques qui visent à relancer l'économie en stimulant une croissance durable et inclusive, qui favoriseraient la création d'emplois et impacteraient positivement les recettes de l'État. Il est également nécessaire d'une part d'adopter une vision moderne et claire d'une politique fiscale, visant à harmoniser les exigences de justice sociale, et à stimuler la croissance et d'autre part à attirer les investissements privés, plutôt qu'imposer des augmentations aléatoires et non étudiées d'impôts et de taxes.

En conséquence, le secteur privé libanais « légal » annonce ce qui suit :

• Premièrement : son refus d'augmenter le « dollar douanier » en l'indexant sur le tarif variable de la plateforme Sayrafa tant que :
- Le dollar bancaire est toujours au prix de change de 8.000 Livres Libanaises,
- La contrebande aux frontières persiste,
- L'évasion fiscale prolifère,

• Deuxièmement : en vue de la dévaluation de la livre libanaise, son refus de ne pas corriger les tranches exonérées d'impôts au niveau des salaires imposables.

• Troisièmement : son refus d'augmenter les pourcentages de prélèvements et d'impôts sur les revenus des professions libérales, ainsi que sur les bénéfices des entreprises.

• Quatrièmement : son refus de déléguer au gouvernement ou au ministre des Finances Publiques des pouvoirs législatifs exceptionnels, ce qui constitue une violation flagrante du principe de séparation des pouvoirs.

• Cinquièmement : son rejet d'allouer une avance supplémentaire à l'Electricité du Liban sans avoir un plan de réforme complet, fiable et applicable du secteur de l'électricité.

• Sixièmement : son refus de légaliser la conversion en Livres Libanaises des dollars déposés auprès des banques avant d'avoir reparti les pertes d'une façon équitable.

Sur ce, le secteur privé libanais « légal » implore le Parlement de faire pression sur le gouvernement et de déclarer un état d'urgence économique, afin que tous les efforts soient déployés pour répondre aux priorités suivantes, avant l'approbation du budget 2022 :

- Mettre en œuvre des mesures immédiates et strictes afin de réduire considérablement les activités économiques illégales et de lutter contre l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent. Il faudra soumettre tous les établissements aux règles en vigueur, notamment en les obligeant à s'enregistrer auprès des services financiers compétents en vue d'obtenir un numéro fiscal à l'instar de l'ensemble des autres établissements enregistrés.

- Contrôler les frontières pour mettre un terme à la contrebande.

- Mettre en œuvre des procédures pour éliminer l'évasion douanière et les factures fictives en adoptant la facturation électronique et des systèmes internationaux pour contrôler la conformité des factures commerciales à l'import.

- Appliquer la loi en matière de prévention de l'exploitation des biens publics et maritimes et réévaluer les contraventions en fonction de la valorisation actuelle.

- Adopter un plan de redressement financier et économique dans le cadre d'un programme avec le Fond Monétaire International, qui comprenne les principaux piliers suivants : (1) réformer les finances publiques à travers la restructuration des dépenses, une réforme fiscale intégrale et la restructuration de la dette publique pour assurer sa soutenabilité ; (2) unifier les taux de change et assurer une distribution juste et équitable des pertes dans le secteur bancaire et à la Banque du Liban ; (3) Développer un cadre juridique pour la restructuration des banques ; (4) Adopter une loi cohérente sur le contrôle des capitaux.

- Adopter un plan social d'urgence pour protéger les citoyens les plus démunis.

- Mettre en place un plan d'urgence pour réformer la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS) et payer les dûs de l'Etat à la CNSS ainsi qu'aux hôpitaux.

- Légiférer les lois sur l'indépendance du pouvoir judiciaire, sur la prévention des conflits d'intérêts et la mise en œuvre d'une révision urgente de la loi sur le secret bancaire, en s'assurant qu'elle soit conforme aux normes internationales comme point de départ pour lutter contre la corruption et renforcer la transparence ainsi que la gouvernance.

- Élaborer une législation pour soutenir et encourager les secteurs productifs, et offrir des incitations aux investisseurs libanais et étrangers afin d'encourager les flux de devises étrangères dans le pays.

- Résoudre les problèmes des compagnies d'assurance et des assurés, en lien avec le crime de l'explosion du port de Beyrouth.

- Obliger le secteur bancaire, en coopération avec la Banque du Liban, de permettre aux salariés de recevoir l'intégralité de leurs salaires en Livres Libanaise en espèces et ce jusqu'au retour à la normales des activités bancaires et l'adoption d'un système de paiement électronique et informatisé.

- Adopter le vote électronique à l'assemblée générale du parlement ainsi que l'adoption de séances publiques pour les commissions parlementaires.

Ces demandes constituent des réformes essentielles, à être suivies par des mesures de réforme plus larges qui incluent les questions suivantes :

- La restructuration du secteur public, tant dans ses aspects organisationnels qu'humains, et la mise en œuvre du projet d'E-gouvernance.

- Renforcer les législations liées à la protection sociale et en particulier un support aux femmes et aux enfants.

- Appliquer la loi relative au partenariat entre les secteurs public et privé.

- Renforcer le rôle des municipalités et adopter la loi sur la décentralisation administrative.

Ceci constitue une liste non-exhaustive pour protéger les droits du bon citoyen et du secteur privé libanais légal et pour reconstruire l'état de droit et ses institutions.

En conséquence, en tant que représentants du secteur privé libanais "légal", nous trouvons que le projet de budget de l'État pour 2022 n'est pas à la hauteur des risques existentiels actuels et est dépourvu de toute reconnaissance de la tragique réalité économique, financière et sociale.

Le secteur privé libanais « légal », qui croit en en un État qui exerce son autorité sur l'ensemble de son territoire, et sa légitimité sur l'ensemble de ses institutions, appelle tous les responsables et les députés de la nation à corriger le projet de budget. Il appelle également à faire face à l'économie illégale sous toutes ses formes, et exhorte à entamer des réformes immédiates avant de condamner à mort l'économie « légale » et le bon citoyen, au détriment d'une de l'économie illégale.

En conclusion, le secteur privé libanais « légal » met en garde contre l'adoption de ce budget tel qu'il est proposé aujourd'hui, et qui anéantira ce qui reste de nos aspirations à rétablir la confiance entre un État responsable d'une part, et le secteur privé « légal » et le bon citoyen d'autre part.

Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est que nous soyons tous conscients et que nous travaillions sincèrement pour que l'approbation des réformes tant attendues devienne une priorité, pour relancer l'économie nationale et assurer la continuité de l'État et de ses institutions,

Veuillez agréer l'expression de nos salutations respectueuses.